

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARRY

Séance du 12 février 2018

L'an deux mil dix-huit, et le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD.

Présents : Louis HEURTAUX, Didier MOQUET, Valérie GILETTE, Christelle MOTTIN, Chantal GRAINDORGE, Philippe PELLETIER, Arnaud DUBOIS, Didier JOUIN, Jean-Claude DEBAUDRE, Philippe MARIE, François DINEVAUT, Colette LEFAUCCONNIER, Mireille BERTRAND, Michel ANGER, François BISSON, Didier SALIGNON, Régine FLAGUAIS, Philippe POISSON, Virginie DAUTY, Elisabeth SCHNEIDER, Frédéric DAVID, Jérôme RAVACHE (arrivé à 21 h), Sandrine LAURENT, Jacques HERVIEU, Pascale MARIE, Alain BILLARD, Christian VENGEONS, Michèle FERRON, Michel LE MASLE, Pascale LOBRÉAU, Christelle LECAPITAINE, Sébastien HARASSE, Céline GUILLEMOT.

Absents : Monique CHARLES (*a donné pouvoir à Chantal GRAINDORGE*), Delphine LUBIN (*a donné pouvoir à Christelle LECAPITAINE*), Josiane LECUYER (*a donné pouvoir à Christian VENGEONS*), Christiane LEFEBVRE (*a donné pouvoir à Arnaud DUBOIS*), Claudine GESLIN (excusée), Séverine MALHERBE (excusée), Erick GALLIER (excusé), Jean-Pierre HERMAND, Yannick VAREE, Sylvie MARIE, Anthony SECOUÉ, Murielle BERNE, Freddy DIARD.

Mme Valérie GILETTE a été désignée secrétaire.

INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE CENTRE DE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS – LES HAUTS MONCEAUX A MISSY

M. le Maire accueille M. Michel ROCCA, Maire de Valdallière, vice-président du Conseil Départemental, chargé de la politique de l'enfance, M. POULIQUEN, directeur général adjoint de la solidarité à ce même Conseil Départemental et M. BOUFFETEAU, directeur du centre d'accueil à Missy, responsable du dispositif MNA (mineurs non accompagnés), venus présenter les raisons pour lesquelles ce centre a été créé, et surtout son fonctionnement.

Arrivée de M. Jérôme RAVACHE

Avec l'accord unanime des présents, 2 points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Délibération sollicitant le SDEC Energie pour l'effacement de réseaux rue des écoles à Noyers-Bocage,
- Délibération suite au vol (nuit du 30 au 31/01) pour l'achat d'un véhicule.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 8 janvier 2018.

ATTRIBUTION DES MARCHÉS POUR LA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

délibération n° 2018-02-10

Le 15 janvier dernier, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis reçus suite au lancement de la concertation pour la réhabilitation du groupe scolaire de Noyers-Bocage.

88 offres ont été ouvertes pour 19 lots. L'analyse de ces offres ayant été réalisée ce jour, la commission d'appel d'offres propose de retenir (montant HT offre de base + variantes) :

Lot 1 : Gros œuvre : CORMIER BAREA pour 521 416.70 €

Lot 2 : Ravalement : GUNDUZ pour 47 173.50 €

Lot 3 : Charpente métallique - serrurerie : LE COGUIC pour 44 647.03 €

Lot 4 : Charpente bois - bardage panneaux bois : CPL BOIS pour 37 321.12 €

Lot 5 : Couverture bac – bardage métallique : MICARD pour 40 187.32 €

Lot 6 : Etanchéité : SEB pour 71 337.56 €

Lot 7 : Menuiseries extérieures PVC – métallerie : MPO pour 116 256.59 €

Lot 8 : Menuiseries bois : LELUAN pour 61 870.42 €

Lot 9 : Plâtrerie sèche : SPN pour 98 705.47 €

Lot 10 : Faux plafond : DESBONT pour 37 000.00 €

Lot 11 : Carrelage – Revêtements muraux : ABSCIS BERTIN pour 45 725.97 €

Lot 12 : Sols souples : GILSON pour 57 629.00 €
Lot 13 : Peinture : GILSON pour 38 257.50 €
Lot 14 : Ascenseur : ORONA pour 18 540.00 €
Lot 15 : Chauffage – Ventilation – Plomberie : SERFINOR pour 228 000.00 €
Lot 16 : Electricité : LAFOSSE pour 143 815.14 €
Lot 17 : Voirie : HELLOUIN TP pour 133 029.20 €
Lot 18 : Espaces verts : AEV 2000 pour 20 000.00 €
Lot 19 : Cuisine : CF CUISINE pour 31 179.18 €

Montant global des travaux HT 1 792 091.70 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les entreprises ci-dessus précitées, et autorise M. le Maire à signer les devis correspondants.

Pour financer la restructuration de ce groupe scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour 2018 et 2019.

AUTORISATION SIGNATURE DES DEVIS POUR TRAVAUX PRELIMINAIRES ASSAINISSEMENT COLLECTIF délibération n° 2018-02-11

Pour réaliser la poursuite des travaux d'assainissement collectif dans la rue des écoles à Noyers-Bocage, les Monceaux à Missy et Le Locheur, la commune a retenu conformément aux délibérations 2017-11-121 et 2018-01-02, le Cabinet SOGETI pour la maîtrise d'œuvre.

M. le Maire, bien qu'ayant une délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (délibération 2017-01-04), sollicite l'autorisation du conseil pour signer les éventuels devis relatifs à toutes les études préalables au démarrage du chantier, telles que les études géotechniques, topographiques, recherche d'amiante et H.A.P., ou les investigations complémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ces documents.

EFFACEMENT DE RESEAUX SDEC ENERGIE RUE DES ECOLES PROGRAMME 2019 délibération n° 2018-02-12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir examiné l'étude préliminaire établie par le SDEC Energie, autorise M. le Maire à inscrire l'effacement de réseaux aériens de la rue des écoles à Noyers-Bocage, pour le programme début 2019. Les montants devront être réactualisés (ceux figurant dans le projet datent de 2016).

CONVENTION BACER délibération n° 2018-02-13

La convention de la BACER du Pré-Bocage étant échue, une nouvelle proposition relative à l'entretien de certains espaces verts de la commune de Noyers-Bocage est parvenue en Mairie.

Après examen des différentes formules, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre d'entretien global de la commune avec désherbage des zones terrain de vélo et allée piétonne 1 fois par an, pour un forfait de 6 078.56 € (exonéré de TVA). M. le Maire est autorisé à signer cette convention.

TARIFS 2018

- **Salle des fêtes** délibération n° 2018-02-14

- **NOYERS-BOCAGE** : En raison des travaux liés à la construction du groupe scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne plus louer, quelle qu'en soit la raison, la salle des fêtes pour 2018 aux particuliers. Elle ne pourra être utilisée que pour les manifestations habituelles des associations locales. Toutefois, le Conseil Municipal décide de maintenir la location des chaises, sous réserve de disponibilités (priorité étant donnée pour l'utilisation de la salle par les associations, la commune se réservant le droit de ne pas donner suite aux demandes trop précoces), aux conditions suivantes :

1 € la chaise pour les habitants de Val d'Arry, pour une journée ou un week-end,

1.50 € la chaise pour les habitants hors commune,

35 € par chaise cassée ou non rendue,

Caution demandée de 100 €.

- **TOURNAY SUR ODON** : En raison des nuisances sonores occasionnées lors des manifestations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne plus louer la salle des fêtes le week-end. Celle-ci reste cependant possible pour la journée jusqu'à 22 h, au tarif de 45 € pour les habitants de Val d'Arry, et gratuite pour les 3 premières utilisations des associations.
Participation au chauffage et à l'électricité (thermie) 0.25 € par kw
0.75 € pour les couverts par personne (assiettes, verres, couverts)
A la réservation, il sera demandé 40 € d'arrhes.
A la remise des clés, une caution de 250 € sera demandée.
- **LE LOCHEUR** : Le Conseil Municipal maintient le principe de ne pas louer la salle des fêtes hors les habitants de Le Locheur, au tarif de 120 € la journée sans vaisselle et 150 € avec vaisselle, et de la mettre à disposition gratuitement pour les associations de Val d'Arry.
En ce qui concerne le local d'accueil de la base de loisirs, les tarifs 2017 sont maintenus.

- **Concessions cimetières** délibération n° 2018-02-15

M. le Maire, dans un souci d'uniformisation, propose les tarifs suivants :

	30 ans	50 ans
Cimetière	150 €	300 €
	15 ans	30 ans
Columbarium	500 €	800 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessus.

- **Bibliothèque** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2017.

CREDITS INVESTISSEMENTS 2018 délibération n° 2018-02-16

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les ouvertures de crédits suivantes en section d'investissement pour l'exercice 2018 :

- Budget commune : Opération 11, compte 21571 : 12 000 € pour l'achat d'un véhicule (suite vol)
- Budget assainissement : Compte 2158 : 35 000 € pour les travaux route de Bretagne (BELLANGER).

ACHAT NOUVEAU VEHICULE SUITE VOL délibération n° 2018-02-17

Suite au vol du véhicule et de matériel dans la nuit du 30 au 31 janvier dernier, et pour le bon fonctionnement des services techniques, le Conseil Municipal, à la majorité (*1 abstention M. DEBAUDRE*), décide l'achat d'un véhicule d'occasion, type Renault Master III, au prix de 10 141.76 € TTC près du garage Renault d'EVRECY, selon proposition du 8 février 2018. M. le Maire est autorisé à entreprendre les différentes démarches pour ce faire, et signer tout document.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2016
délibération n° 2018-02-18

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2016, établi par le syndicat du Val d'Odon.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Dates à retenir :

- Commission budget : 13 février à 18 h 30 à Noyers-Bocage,
- Commission assainissement : 13 février à 20 h 00 à Noyers-Bocage,
- Réunion publique assainissement : 15 février à 18 h 30 à Le Locheur,
- Réunion PLUi : 22 février à 13 h 30 à Villers-Bocage,
- Commission scolaire : 5 mars à 20 h 30 à Noyers-Bocage,
- Prochain Conseil Municipal : 12 mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire, Jacky GODARD